



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 074-267410173-20260423-ARR_41_2026EA-AI

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N° 41/2026 EA

ARRETE MUNICIPAL

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/093 du 22 mars 2026 fixant à seize le nombre d'administrateur du CCAS rendu exécutoire le 23 mars 2026;

VU l'affichage de l'avis d'appel à candidature, en Mairie, en date du 24 mars 2026 ;

VU les propositions faites par l'Union Départementale des Associations Familiales, l'association Famille Rurale de Saint-Nicolas de Véroce, l'association Addictions Alcool Vie Libre, l'association Arve Réfugié, l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture et l'association des donneurs de sang de Saint-Gervais Les Bains;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Marie-Reine ZAGO, en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Madame Catherine PENZ en qualité de représentant des associations de personnes âgées par l'Association Familiale Rurale de Saint-Nicolas de Véroce ;
- Madame Simone DRONY en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions par l'association Arve Réfugiés ;
- Madame Dominique VIALLET au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » par l'association de la MJC.
- Madame Marie-Christine FAVRE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune ».
- Madame Claudette ABBE-DAVOINE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune ».
- Madame Thérèse PASTORE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune ».
- Monsieur Thierry NICOUUD au titre de personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » par l'association des donneurs de sang de Saint-Gervais Les Bains.

Article 2 :

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit par devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement formé.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains
 Le 23 avril 2026

Le Maire,
 Conseiller départemental
 du Canton du Mont-Blanc
 Jean-Marc PEILLEX.



Télétransmis en Sous-Préfecture le
 Affiché le

- Notifié à Madame ZAGO Marie-Reine le 29/04/2026
- Notifié à Madame Catherine PENZ le 24/04/2026
- Notifié à Madame Simone DRONY le 24/04/2026
- Notifié à Madame Dominique VIALLET le 24/04/26
- Notifié à Madame Marie-Christine FAVRE le 28/04/2026
- Notifié à Madame Claudette ABBE DAVOINE le 27/04/26
- Notifié à Madame Thérèse PASTORE le 29/04/2026
- Notifié à Monsieur Thierry NICOUUD le 27/04/2026.